

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

23 * 31ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

CRIEF



**Un énième renvoi du jugement
de Damaro, ex président de
l'Assemblée nationale**



P.3

Cour suprême

Le viol

**Un fléau dans la société
guinéenne**

P.5

Russie

**Privés de leurs bourses depuis
2020, le calvaire des étudiants
guinéens...**

P.3

Dialogue politique

**Les critiques d'Abdoul Sacko
du FFSG... (Tribune)**

P.7

Conakry

Les autorités rendent un hommage mérité aux trois gendarmes tués dans un accident à Souguéta

Les trois gendarmes décédés dans un accident sur la voie publique il y a 4 jours à Souguéta, dans la préfecture de Kindia, ont reçu un dernier hommage ce mardi 25 avril 2023. La cérémonie funèbre a eu lieu au siège de la Région spéciale de Gendarmerie de Conakry, dans la commune de Matam. Elle a réuni des membres du gouvernement, la hiérarchie militaire, les parents des victimes et les frères d'armes qui ont salué la mémoire de ces serviteurs de la République.



Le maréchal des logis Sayon Condé, l'élève gendarme Alama Bamba et l'adjudant Ibrahima Sory Youla, tous décédés dans cette tragédie dans la soi-

rée de la fête de ramadan, ont reçu des honneurs militaires en présence de leurs familles respectives. L'émotion était vive. Venu nombreux à cette cérémonie funèbre, les membres des familles n'ont pas pu se contenir.

En présidant cette cérémonie de recueillement et d'adieu, le Premier ministre Dr Bernard Gomou, a salué la mémoire de ces jeunes gendarmes morts au service de l'intérêt public. « Il est très difficile aujourd'hui de contenir nos émotions après cette perte tragique des hommes de valeur. Oui, ils ont été des hommes de valeur parce qu'ils étaient au service de l'intérêt public. Difficile pour nous aujourd'hui d'étouffer la douleur de voir partir des jeunes dans la fleur de l'âge ; mais, ils ont été des soldats, ils ont été des hommes d'honneur et ils ont été des hommes du devoir. Mais que voulez-vous ? Face à cette fatalité, nous rendons hommage, nous ne pouvons que rendre hommage à leur vaillance. Soldats engagés, soldats du devoir, vous êtes

aujourd'hui couchés et vous recevez les honneurs de la Nation. C'est toute la Nation guinéenne qui vous pleure. Je tiens à exprimer ici au nom du président du CNRD, président de la transition, chef de l'État, chef suprême des armées, vos frères d'armes, toute sa compassion et ses condoléances à la famille de nos illustres disparus. Ses condoléances également à ses frères d'arme et ses condoléances à la Nation. Oui, cette Nation que vous avez servie, cette Nation que vous avez aimée avec passion et dévouement ».

Dans son discours, le Lieutenant Aboubacar Saran Bangoura, porte-parole de la gendarmerie nationale, qui a pris la parole sous l'œil attristé du Haut commandant de la gendarmerie, le Général de brigade Balla Samoura, ces soldats ne sont pas morts pour rien. « La ville sainte de Karamoko Alpha Mô Labé se souvient encore de votre départ dans la soirée de cette fête de l'Aïd El Fitr, le vendredi 21 avril dernier. C'est dans cette ambiance

que vous avez traversé les préfectures de Pita, Dalaba et Mamou. La mort (...) a intercepté et arraché en ce jour fatidique et inoubliable à l'affection de tous et de chacun, à la fleur de l'âge, dans la préfecture de Souguéta, à Kindia, le maréchal des logis Alama Bamba, et l'élève gendarme Sayon Condé. Cette mort ne lâchant jamais prise quand il est temps, attendu que l'adjudant Ibrahima Sory Youla soit parmi nous ici à Conakry pour nous l'arracher également. Aujourd'hui, par votre mort, nous (...) par la lumière éclatante de l'histoire de notre nation qui vous rend ainsi les honneurs dus au soldat tombé au champ

d'honneur. Certes, leur vie s'est arrêtée sur cette terre ; mais, chers membres des familles respectives de nos illustres disparus, sachez que vos enfants ne sont pas morts pour rien, ils sont morts sous le drapeau, ils sont morts pour la patrie, ils sont morts pour ce pourquoi ils se sont engagés, ils sont morts dans l'honneur. Puisse cet honneur les accompagner pour toujours. Sachez également qu'une vie arrêtée n'est pas une vie perdue, une vie donnée n'est pas non plus une vie perdue. Celui qui meurt en mission dans l'accomplissement de son devoir n'a pas seulement accompli son devoir, il a rempli sa destinée. Acceptez donc chers parents, la destinée de vos valeurs. Nos enfants, nos frères d'arme ne sont pas morts, car ils resteront désormais gravés dans le marbre de l'histoire de notre République. C'est pourquoi, à vos côtés chers parents, les nouvelles autorités

se sont mobilisées pour rendre un dernier hommage à vos enfants, à nos compagnons d'arme, à ces valeureux fils de la République... »

En s'exprimant au nom de la famille du maréchal des logis Sayon Condé, Toumany Keita, l'oncle du défunt, n'a pas d'éloges en faveur de son neveu, qu'il dit être très engagé pour la cause de la nation. « Sayon a été un enfant très respectueux et très engagé pour la cause de la nation. Une fois, je l'ai trouvé à Kankan. Il m'a dit oncle : ce que je veux, c'est d'incorporer l'armée. Je lui ai dit d'accord. Mais moi, je n'en ai pas les moyens. Néanmoins, on va laisser ça à Dieu. Si tu as ta chance dans ça, tu seras militaire. Et Dieu faisant, il a réussi à être recruté au niveau de la gendarmerie. Sayon avait toujours le sourire aux lèvres. Il était engagé, discipliné et coopératif. Ce que je peux demander aujourd'hui, c'est le pardon à tous ses collaborateurs de service, pardon à toute la hiérarchie militaire, et le pardon à toute la famille et la famille lui pardonne. Je demande à Dieu qu'il accorde sa miséricorde aux trois défunts. Nous prions également Dieu qu'il leur accorde le paradis. On remercie sincèrement la hiérarchie militaire pour ce qu'elle a fait pour ces enfants. Ce n'est pas donné à tout le monde d'être honoré de cette façon », a-t-il laissé entendre.

À noter que les corps de maréchal des logis Sayon Condé et l'élève gendarme Alama Bamba seront acheminés respectivement à Kankan et N'zérékoré ce mardi où ils seront inhumés par leurs familles respectives.

Malick Diakité

Lisez le journal numérique sur le site <https://lindependant.org>

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+ 224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindependant.org

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du

Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://lindependant.org>

Cour suprême

Cacophonie autour de la «libération» de l'ex PM Kassory

Selon un avocat de l'ex premier ministre guinéen Ibrahima Kassory Fofana, la Cour Suprême a rejeté le mardi 25 avril 2023 le pourvoi en cassation introduit par le procureur spécial, Aly Touré, pour empêcher la «libération provisoire» de l'ancien dignitaire du régime déchu d'Alpha Condé.



« La décision qu'elle (Ndlr : la Cour Suprême) vient de rendre signifie que Dr Ibrahima Kassory Fofana doit être immédiatement libéré. C'est une ordonnance d'un juge d'instruction qui a accordé à Dr Ibrahima Kassory Fofana une liberté provisoire moyennant une caution de trois milliards de francs guinéens. Le procureur spécial de la CRIEF a interjeté appel contre cette ordonnance. Après plusieurs prorogations, la Cour suprême a cassé le pourvoi en cassation, ce qui signifie qu'il n'y a plus de recours possible », a expliqué Me Sidiki Bérété à l'indépendant.org.

Me Bérété a indiqué que la caution fixée de 3 milliards GNF va être payée dans les prochaines heures pour faire respecter l'ordonnance de remise en liberté provisoire, rendue par la chambre de contrôle de l'instruction quelques mois plus tôt, et contre lequel le procureur spécial s'était opposé.

Joint au téléphone par l'indépendant.org, Touré donne un tout autre sens à la décision de la Cour Suprême.

« L'arrêt que moi j'ai introduit en cassation ordonnait ou confirmait la mise en liberté ordonné par les juges d'instruction. Donc je dis que je ne suis pas d'accord, allons devant la cour suprême qui est le juge supérieur du pays. Donc, on est allé, les juges de la cour suprême ont

cassé l'arrêt qui a mis en liberté de Kassory. Donc c'est comme si sa décision de mise en liberté n'a jamais été rendue », affirme-t-il.

Les prochaines heures nous édifieront sur le contenu de la vraie décision de la juridiction supérieure du pays.

Pour rappel, l'ex Premier Ministre Ibrahima Kassory Fofana déposé à la maison centrale depuis le 06 avril 2022 est poursuivi pour « détournement de deniers publics enrichissement illicite et blanchiment des capitaux ».

Amadou Tidiane Diallo

Armée

Le col. Doumbouya limoge le chef des renseignements de l'armée

Le colonel Mamadi Doumbouya, chef de la junte militaire au pouvoir en Guinée, a limogé par décret publié dans la nuit du lundi 24 avril 2023 – à la Radiotélévision guinéenne (RTG) – le lieutenant-colonel Ismaël Keïta, désormais ex patron des renseignements militaires.

Le décret précise que l'officier supérieur a été écarté « pour faute lourde » et mis à la disposition du tribunal militaire.

La télévision d'Etat a également annoncé la nomination du colonel Moussa



Keïta comme commandant du Centre d'entraînement aux opérations de maintien

Russie

Privés de leurs bourses depuis 2020, le calvaire des étudiants guinéens en Russie...

Confrontés à des difficultés pour subvenir à leurs besoins, dues essentiellement au retard de paiement de leurs bourses d'études depuis 2020, les étudiants guinéens en Russie vivent dans une situation précaire et souffrent également de l'absence de réglementation sur les travaux temporaires en Russie.

Selon le président de l'association des étudiants guinéens en Russie, Yousouf Camara qui s'adressait à nos confrères de FIM FM ce mardi 25 avril 2023, la situation est invivable pour nos compatriotes qui vivent dans ce vaste pays d'Europe de l'Est.

« La dernière fois que les étudiants ont reçu leur



bourse remonte à juillet 2022. Il y avait eu de nombreuses incohérences et manquements de la part du Service National d'Appui de bourse d'entretien (SNABE). L'ambassade avait annoncé avoir tout payé, mais que l'argent n'était pas disponible sur le compte de l'ambassade. Les étudiants ont tenté d'attaquer l'ambassade, mais ont réalisé que la situation était la même dans d'autres pays », a révélé Camara.

« Certains étudiants n'ont pas reçu leur bourse pour l'année académique 2020-2021, alors qu'ils ont suivi des cours de langues en ligne. Aussi, les étudiants de la promotion 2021-2022 n'ont pas reçu 7 mois de bourse et ceux de la promotion 2020 n'ont pas été payés depuis plus d'un an, ce qui représente plus de 7 mois de bourses impayées. », a-t-il détaillé.

Selon lui, le (SNABE) n'a pas fourni d'explication pour ces retards de paiement.

Les étudiants guinéens en Russie disent espérer que les autorités interviendront rapidement pour résoudre ces problèmes de paiement de bourses et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Amadou Tidiane Diallo

Alpha Amadou Diallo

GBESSIA

Le mari en colère blesse sa femme avec un couteau, la dame meurt

Une tragédie s'est déroulée au quartier Gbéssia, dans la commune de Matoto, où une femme, Mama Adama Dramé, a été battue par son mari qui l'a également blessée à la jambe avec un couteau.



Malgré la gravité de ses blessures, la victime aurait demandé à ses parents de ne pas porter plainte contre son conjoint, afin de sauver son foyer, mais a fini par succomber de ses blessures dans la matinée du lundi 24 avril 2023, après plusieurs jours de traitement.

Aussitôt après, la famille de la défunte a exprimé son opposition à l'enterrement, accusant la belle-famille de

vouloir dissimuler un meurtre.

Le procureur de Mafanco a été emparé de l'affaire et a ordonné la saisie du corps pour les besoins de l'enquête. L'époux de la défunte ainsi que sa sœur ont été arrêtés et sont actuellement détenus.

Kémoko Dramé, le frère de la victime, a expliqué les circonstances qui ont conduit à cette tragédie. « Ma

petite sœur m'a appelé et m'a dit qu'elle s'est battue avec son mari, que ce dernier a pris un couteau et lui a déchiré le mollet. Je me suis dirigé vers les autorités pour dénoncer cette violence, mais mon frère m'a appelé et m'a demandé de ne pas intervenir, de régler ça en famille. Quelques temps après, ma petite sœur m'a rappelé pour me dire de ne pas en faire un problème et que tout allait s'arranger. Malheureusement, avant que j'arrive à la clinique où elle était hospitalisée, elle était déjà décédée ».

Cette tragédie met en lumière l'importance de lutter contre les violences conjugales et de sensibiliser la population à ce fléau qui touche des milliers de femmes chaque année.

Alpha Amadou Diallo

Cadre de dialogue inclusif

Le secrétariat technique désormais installé (officiel)

Le Directeur de cabinet de la Primature a, au nom du Premier ministre, Chef du Gouvernement, assisté au ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à l'installation du Secrétariat Technique du cadre de dialogue.

En effet, ce Secrétariat Technique est composé de personnes ressources et de coalitions de partis politiques. Il va servir de relais entre les membres du Comité national permanent du cadre de dialogue et le ministère de la sécurité.

Le Directeur de cabinet de la Primature explique : « le ministère joue un rôle important lié à la sécurité. Le Secrétariat Technique va travailler avec vous pour répondre à vos préoccupations. Il s'agit de mettre un point focal pour recevoir en temps réel les informations, travailler avec la commission d'appui pour la mise en pratique des



résolutions des rapports que nous partagerons tous ».

De son côté, le

Secrétaire Général du ministère de la Sécurité a, au nom de son ministre, réitéré l'engagement de son département à accompagner l'équipe. « C'est une initiative présidentielle que nous avons tous saluée pour la paix et la quiétude sociale.

Le département de la sécurité va prendre toutes les dispositions pour indiquer un point focal afin de servir de repère », a-t-il rassuré.

Porte-Parolat /La Cellule de Communication du Gouvernement

Charles Wright sur le renvoi du procès du 28 septembre pour non-paiement de factures

« C'est un acte de sabotage »

Depuis l'étranger [Allemagne], le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, a réagi suite au renvoi du procès des événements du 28 septembre 2009 par le président du tribunal criminel au 2 mai prochain, pour des raisons des factures impayées entre la société restauratrice et le pool financier, nous apprend-on.



À en croire Alphonse Charles Wright lors de son passage dans l'émission « On Refait le Monde » de Djoma Tv, du lundi 24 avril, derrière ce renvoi, il y a un véritable acte de sabotage.

Plus loin, il a indiqué que c'est le nombre des plats servis qui doit être payé et non le nombre de magistrats enregistrés préalablement puisqu'à date 13 magistrats qui prennent part au procès ont cessé de manger et aux dernières nouvelles seulement 5 magistrats continuent de manger auprès de la société restauratrice.

Revenant sur le motif du renvoi, le ministre de la Justice a fait savoir que si toutefois le tribunal décide de renvoyer une affaire à une date ultérieure, il le fait de manière souveraine et on

n'a pas à savoir la raison pour laquelle il l'a renvoyée. Mais cependant, dit-il, « lorsqu'on me dit que le dossier a été renvoyé parce qu'il n'y a pas eu jugement, moi en tant que ministre de la Justice et des Droits de l'homme, je me suis intéressé beaucoup plus, par rapport à la question. J'ai tenté d'abord de savoir parce que je suis là mais tous mes yeux et mon esprit sont vers la Guinée (...) Donc j'ai immédiatement appelé quand j'ai vu au niveau de la presse que ça a été renvoyé pour non-paiement de prime ou quoi que ce soit. Ce qu'il faut rappeler en ma qualité de ministre de la Justice, ce que je peux vous dire et ce qui est sûr, c'est que ce qui s'est passé, je vais

(Suite à la page 7)

Le viol

Un fléau dans la société guinéenne

Malgré les efforts déployés par les associations de défense des droits des femmes et les autorités judiciaires, le phénomène du viol persiste en République de Guinée. Face à cette situation, des sociologues interrogés par notre rédaction ont expliqué que cela s'explique en partie par la démission parentale et l'accès illimité aux réseaux sociaux...



D'autres sources interrogées par l'indépendant.org estiment que la solution à ce problème est beaucoup plus compliquée car la société elle-même est défaillante à plusieurs points de vue.

« On a vu même des religieux, qu'ils soient musulmans ou chrétiens être accusés de viols des enfants qu'ils sont censés encadrer. Le plus grave c'est que certains se permettent même de tenter d'accabler les victimes, en dénonçant leur mode vestimentaire, au détriment des bourreaux », dénonce une de nos sources.

ces.

Selon les chiffres de l'Office de protection du genre de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) au moins 266 cas de viols ont été notifiés rien qu'en 2022.

Ces cas sont évidemment ceux que les victimes ou leurs parents ont porté devant la police spécialement outillée pour lutter contre le phénomène : ils semblent bien en-deçà de la réalité.

Pour Oumou Hawa Diallo, membre du club des jeunes filles leaders de Guinée, leur lutte commence à porter ses

fruits, mais elle invite l'État à redoubler d'efforts pour l'application des lois élaborées contre les violeurs et leurs complices.

« À ce niveau, je dirais que c'est vrai que le viol persiste, mais si vous voyez que chaque fois qu'on en parle, c'est parce que nos efforts portent leurs fruits. Avant, les gens n'osaient pas dénoncer, mais maintenant, ils osent. C'est pourquoi chaque fois, on en parle de plus en plus. Nous apprécions l'arsenal juridique mis en place, les textes de loi qui sont élaborés, mais il faudrait que le ministère de la justice fasse son travail pour l'application des lois telles qu'elles sont élaborées dans le code pénal et dans le code de l'enfant », a expliqué Mme Diallo.

Le combat contre le viol en Guinée est un enjeu crucial pour l'égalité des sexes et la protection des droits humains.

Les autorités devraient agir rapidement pour assurer une meilleure protection des femmes et des enfants contre les agressions sexuelles.

Alpha Amadou Diallo

Aéroport Amed Sekou Touré

La SOGEAC change les tarifs de stationnement au parking de l'aéroport de Conakry

La Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry (SOGEAC) a publié le mardi 25 avril 2023 un communiqué où elle annonce une hausse des tarifs de parking de stationnement à l'aéroport Ahmed Sékou Touré de Conakry.

Désormais, le parking VIP sera occupé par les automobilistes contre paiement de 50000 GNF par heure se

stationnement.

Les tarifs au niveau du parking ordinaire sont de 10000 GNF par heure de stationnement.

Alpha Amadou Diallo



Un énième renvoi du jugement de Damaro, ex président de l'Assemblée nationale

Le procès de l'ex président de l'assemblée nationale Amadou Damaro Camara a été renvoyé au jeudi 27 avril prochain suite à ce que les juges ont qualifié de « refus » de se présenter à l'audience de ce mardi 25 avril 2023.



Le président de la chambre de jugement de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) Francis Kova Zoumanigui qui s'est déportée à la Maison Centrale de Conakry dit avoir constaté le « refus de comparaître » de l'ancien président du parlement. Il a donc décidé de renvoyer l'affaire au 27 avril 2023.

Pourtant selon le courrier-réponse que le prévenu a transmis au procureur spécial Aly Touré, Damaro y indique clairement qu'il est malade.

« Je ne peux pas tenir l'audience du 25 avril à la maison centrale compte tenu de mon état de santé

», a-t-il mentionné.

L'agent judiciaire de l'Etat a dénoncé l'attitude de l'ex président de l'Assemblée nationale.

« Il est dans un centre hospitalier. A ce jour, il devrait être prêt à se présenter devant votre cour. S'il n'a fait pas fait c'est un mépris » a-t-il déclaré.

Pour rappel, Damaro Camara est poursuivi pour « détournement de deniers publics enrichissement illicite et blanchiment des capitaux » au même titre que Michel Kamano, Zeinab Camara plus dit « Zé Pharell » et un ressortissant chinois.

Amadou Tidiane Diallo

Tribune

Abdoulaye SOW,
syndicaliste USTG

« Notre unité rassure les travailleurs guinéens face au gouvernement »

Des centrales syndicales guinéennes ont déposé une lettre de revendications au ministère du travail et de la fonction Publique, laissant planer le risque d'une possible crise sociale, dans ce contexte de transition où les positions sont de plus en plus marquées...

Interrogé par la rédaction de l'indépendant.org, le secrétaire général de l'Union Syndicale des travailleurs de Guinée (USTG), Abdoulaye Sow, l'un des signataires de la plateforme revendicative, soutient qu'après une large concertation des travailleurs du secteur public, privé et mixte, un comité de négociation avec le gouvernement a été mis en place.

« Cette plateforme revendicative vise à améliorer les salaires, la rémunération vise à prendre en compte le secteur privé ; on va susciter des négociations à l'intérieur du secteur privé, revaloriser la retraite et essayer de demander au gouvernement de faciliter l'obtention des documents administratifs. Le gouvernement n'est pas un adversaire, c'est un partenaire, il faut que



nous discussions avec lui. Nous avons scellé cette unité » a dit Sow qui rappelle que le mouvement syndical est « un et indivisible ».

« Notre unité rassure les travailleurs guinéens face au gouvernement. Quand nous sommes unis, nous sommes forts. Parce qu'un syndicaliste, tu dois regarder derrière s'il y a des hommes, des travailleurs. Si nous sommes unis face au gouver-

nement, naturellement nous trouvons des solutions parce que la loi dispose des contraintes qui nous permettent de faire en sorte qu'en cas de non satisfaction, nous puissions faire recours à la loi pour que nous soyons satisfaits. Mais, pour le moment, nous sommes un mouvement syndical hautement responsable. Nous allons aux négocia-

tions arguments contre arguments pour que nous puissions obtenir des résultats qui vont satisfaire le gouvernement et les travailleurs guinéens », a poursuivi Sow. Le leader de l'USTG assure que les syndicalistes sont « déterminés cette fois-ci à faire en sorte que les travailleurs guinéens soient satisfaits ».

Amadou Tidiane Diallo

Contrôle de l'action gouvernementale

Le CNT reçoit le ministre Morissanda ce mercredi

Le ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger, Morissanda Kouyaté, sera ce mercredi 26 avril 2023 devant le Conseil National de la Transition (CNT) à la faveur d'une plénière.

Durant deux heures de temps, le chef de la diplomatie guinéenne va répondre aux questions de membres du parlement de la transition.

Cette pratique instaurée, depuis un certain temps, par le Conseil National de la Transition fort de 83 conseillers issus de toutes les couches socio-professionnelles du pays, va permettre aux citoyens de savoir ce que fait chaque membre du gouvernement de la transition.

Nous y reviendrons.

Labé

Les enseignants contractuels communaux réclament 7 mois d'arriérés de salaire



Les enseignants contractuels communaux de Labé ont battu le pavé ce lundi, 24 avril 2023, pour exprimer leur mécontentement suite au non-paiement de leurs salaires. Ils ont organisé un sit-in devant la préfecture pour exprimer leur colère et demander la prise en compte de leurs revendications, rapporte le correspondant de Guineematin.com basé dans la préfecture.

Ces enseignements contractuels réclament 7 mois d'arriérés de salaires. Pour se faire entendre, ils ont organisé un sit-in, tout en scandant des slogans : « vive l'intégration des enseignants contractuels à la fonction publique », « pas de salaires, pas d'exams ». Ils seront finalement reçus par le préfet de Labé.

Au nom de ses collègues, le coordinateur régional des enseignants contractuels de Labé est revenu sur le motif de cette manifestation. « Nous sommes venus ce matin ici pour exprimer notre mécontentement. Comme vous le savez, il y a 7 mois de cela que nous ne sommes pas payés. Donc, nous ne pensions même pas à la fête. Monsieur le préfet, comme vous le savez, vous n'êtes pas étrangers à ce processus. Depuis le début jusqu'à maintenant, nous naviguons en dents de scie. Nous n'allons pas revenir sur toutes les péripéties, mais vous en conviendrez avec moi que vous en connaissez d'autres. Présentement, nous avons un sérieux problème, nous sommes à 7 semaines de la fin de l'année scolaire et ça fait 7 mois que nous n'avons pas perçu de salaire. La dernière fois, ils sont venus avec une prime exceptionnelle d'un million de francs guinéen. Mainte-

nant, nous nous sommes résignés jusqu'à l'ultime étape. On ne peut plus. Donc, nous exigeons maintenant le paiement des 7 mois d'arriérés de salaire avec les primes d'incitation. Les 3 mois de vacances doivent nous être payés avec les primes d'incitation. Il faut qu'on nous engage et qu'on nous attribue nos matricules à la fonction publique », a martelé Mamadou Cellou Diallo, le coordinateur régional des enseignants contractuels de Labé.

Poursuivant, le coordinateur régional de ses enseignants a menacé de boycotter les examens nationaux si l'Etat ne respecte pas ses engagements. « Si l'Etat ne nous paye pas les salaires, nous allons boycotter les examens partout, même si c'est au prix de notre vie. Notre arme, c'est la parole et la craie, et nous allons utiliser cela pour obtenir gain de cause... ».

Dans sa réponse, le colonel Étienne Tounkara, préfet de Labé a promis aux manifestants de transmettre leur message à qui de droit. « Là où je suis assis, c'est maintenant que je viens d'apprendre votre problème. Sans vous mentir, je ne pourrais que collecter tout ce que vous avez réclamé et rendre compte à qui de droit. Même si un sac vide ne peut pas s'arrêter, mais comme vous arrivez à vous lever et à respirer, je crois que vous pouvez encore prendre un stylo pour coucher sur papier ce que vous venez de dire », a dit le préfet de Labé.

C'est sur ces recommandations du préfet que ces enseignants mécontents ont quitté les lieux sans incident.

DIALOGUE POLITIQUE

Les critiques d'Abdoul Sacko du FFSG...



Je lis et j'écoute avec beaucoup de peine les commentaires et prises de positions de certains sur le dialogue inter-guinéen pour lequel les Forces Vives de Guinée (FVG) ont suffisamment et même désespérément montré leur bonne foi et leur intérêt à voir les religieux jouer un rôle de rapprochement dû à leur rang dans une société considérée à prédominance croyante.

En effet, comment comprendre que des personnages politiques qui aspirent à diriger dans le pays ou des acteurs de la société civile (Osc, média,...) censés être guidés par les lois et le droit, puissent manquer de courage républicain et de patriotisme actif constructif, au point de perdre de vue ou refuser de soutenir la légalité et la légitimité des questions préjudicielles soulevées par les Forces Vives sous forme de préalables à l'établissement de la confiance pour un dialogue franc et constructif ?

En d'autres termes, je m'interroge et je m'inquiète quand en Guinée, des personnes lettrées ou vivant du contribuable guinéen, auront la foi et le courage de jouer le rôle d'intellectuels ou d'élites pour l'intérêt général au détriment de leurs appétits et intérêts personnels ?

Aujourd'hui, avec cette transition dite de refondation ou même de moralisation, quel est le sens de l'honneur et du patriotisme pour le Guinéen quand l'intérêt personnel est en face de la vé-

rité de la nation ou les lois de République ? Oh ! Mon Dieu !

Toutefois, je voulais rappeler à toutes celles et tous ceux qui veulent prendre la parole ou agir au tour de la problématique du dialogue entre le CNRD/gouvernement et les Forces Vives de Guinée, ceci :

(i) Tout ce qui a été demandé par le gouvernement à travers les religieux aux Forces Vives a été accepté à la lettre sans exception en guise de bonne foi de ces dernières (FVG) et de respect à nos valeurs religieuses et culturelles sans exigences de garanties, en dehors de la parole donnée,

(ii) les questions préjudicielles des FVG appelées préalables ne sont que des réparations de droits et de respect des procédures conformément aux lois de la République, aux conventions internationales et aux engagements pris par le CNRD à travers son Président et ses membres au lendemain du coup d'Etat,

(iii) Il n'y a jamais eu de débats au sens réel d'un dialogue sur les questions de fond pour parler de consen-

sus depuis tout ce temps, mais que de simples préalables demandés par les deux (2) parties pour lesquels les Forces Vives de Guinée, ont rempli entièrement leur part – contrairement au CNRD/gouvernement – comme indiqué ci-haut, contre même leurs droits consacrés par la Charte de la Transition et parfois au risque d'affecter leur unité chèrement acquise.

Enfin, ayant été depuis le début de la transition et comme toujours d'ailleurs depuis plus d'une décennie, au cœur des alertes, des propositions et autres actions citoyennes pour la recherche du consensus et le respect des lois/droits en faveur d'un progrès collectif, je pense par ces quelques mots, avoir permis aux doués d'intelligence et guidés par le sens de la responsabilité républicain, d'être du bon côté de l'histoire de la promotion et la protection des intérêts de la République dans la stabilité politique, sociale et économique.

Abdoul Sacko
Acteur paix et Leader au sein de
la société civile et des Forces
Vives

NB : Cette Tribune n'engage en rien L'indépendant.org

L'indépendant

*L'information
en toute
indépendance*

Charles Wright sur le renvoi du procès du 28 septembre pour non-paiement de factures

« C'est un acte de sabotage »

donner des détails. Je qualifie ça d'un véritable acte de sabotage. Et que des décisions idoines par rapport à cet acte de sabotage vont être prises dès la fin de cette semaine, parce que je vais rentrer au pays (...) Je suis très choqué, très remonté par rapport à tous les efforts qu'on a fournis. Que pour des petites choses, que les gens arrivent néanmoins à saper tous les efforts qu'on a fournis, ça ne marchera pas, c'est mal connaître ma détermination... ».

Il a été décidé que ceux qui doivent être pris en charge par la prestation de la restauratrice, ce sont les greffiers, les magistrats, les détenus qui sont au niveau du procès du 28 septembre. En ce qui concerne les unités de gestion, elles bénéficient tous, des primes et le nombre des plats servis doit être payé toutes les 2 semaines. « Mais ce qui m'a outré, qui est vraiment d'une certaine gravité, c'est vous le coordinateur de l'unité de gestion, si vous qui validez la facture de la dame, avant l'arrivée au niveau du pool financier, mais pourquoi avant de valider une facture comme ça avec des erreurs, vous n'allez pas vers le pool financier pour que ses techniciens comptables te disent oui conformément au contrat, voici le montant de la facture à payer. Mais si toi tu reçois la facture de la dame directement, en tant que coordinateur, tu mets sur la facture vu, approuvé et que cette facture passe devant le pool financier et le pool financier se rend compte que le nombre de jours a été augmenté et autres, le pool financier ne paiera pas, parce que c'est l'argent de l'Etat et demain on va vous demander pourquoi vous avez payé. Est-ce que le procès se tenait une semaine d'emblée et elle sait

que moi-même je vais lui demander », explique-t-il.

Poursuivant, Alphonse Charles Wright rappelle que le problème c'est à deux niveaux. « Au niveau du coordinateur de l'unité de gestion et au niveau de la dame elle-même, parce que si vous envoyez des factures parce que vous savez la Guinée on est spécialiste dans ça, c'est-à-dire la surfacturation, je ne suis pas dans ça. Je ne peux pas lutter contre la corruption et tout et que je sois un mauvais élève, c'est l'argent de l'Etat (...) L'obligation dans le contrat c'était quoi ? Quand les magistrats viennent, il faut les servir, vous présentez la facture de ce que vous avez servi, on paye la prestation rendue. Madame a demandé à la société restauratrice, je vous envoie une fiche où on met le nom de tous les magistrats, celui qui vient manger, il signe, il quitte. A partir de là, on a une preuve qu'il est venu manger, on paye. C'est le nombre des plats servis qu'on paye, pas le nombre des magistrats au procès », explique le Garde des Sceaux.

Alphonse Charles Wright rassure que des décisions sont déjà prises pour régler ce malentendu. « Donc aujourd'hui, après avoir crié partout je n'ai pas été, elle a été convoquée aujourd'hui par le pool financier, elle a dit non excusez-moi, c'est mon comptable qui a fait des erreurs, je vous présente des excuses. C'est un acte de sabotage, si vous savez que la faute vous est imputable, pourquoi vous n'avez pas averti votre cocontractant, pour lui dire que si vous n'avez pas été payée, c'est parce que votre facture contient des erreurs », conclut-il.

Mamadou Yaya Barry

Un imam accusé de viol
suivi de grossesse

La défense met en cause les résultats du test ADN et demande une contre-expertise

Entamé depuis le 25 octobre 2022, le procès d'Elhadj Amadou Barry, imam à la mosquée de Yimbaya, dans la commune de Matoto, s'est poursuivi ce mardi, 25 avril 2023 au tribunal criminel de Mafanco. Cet imam et maître coranique est accusé de viol sur D.K, une mineure de 14 ans au moment des faits, dans la mosquée où il officie la prière. L'audience de ce mardi a été consacré à l'examen de l'expertise médicale sollicitée pour déterminer la paternité du bébé issu du viol présumé, a constaté sur place Guineematin.com à travers un de ses reporters.

Les faits, qui avaient fait grand bruit à Conakry, se seraient produits en 2021. Elhadj Amadou Barry sera interpellé, inculpé et placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry le 09 décembre 2021.

L'audience de ce jour a été essentiellement consacrée par les parties aux procès (partie civile, défense, ministère public) à l'examen de l'expertise médicale ordonné par le tribunal afin de déterminer la paternité du bébé qui serait issu du viol dont est accusé Elhadj Amadou Barry.

Après avoir observé le rapport médical du test ADN, les avocats de la défense ont dénoncé le rapport et demandé au tribunal une contre-expertise. Maître Fodé Camara, membre du collectif de la défense, va expliquer les raisons de cette contestation. « Nous contestons le résultat de ce rapport médical. Nous le dénonçons et nous demandons une contre-expertise médicale parce que le médecin a violé son serment. Nous contestons ce rapport pour plusieurs raisons. Nous le contestons farouchement pour la bonne et simple raison que le médecin légiste qui a été requis par le parquet a violé les règles de la déontologie, les règles qui régissent le secret du contenu du travail qu'ils font. Parce que ce rapport, quand il a été fait, bien avant que le tribunal et le parquet ne reçoivent ce rapport, il y a la partie civile qui était déjà informée. Il y a eu des coups de téléphone qui ont dit que le résultat est sorti et le test est positif. Cela veut dire que c'est l'imam qui est



l'auteur de la grossesse. C'est ce que nous, nous rejetons de façon farouche. L'imam n'est pas du tout le père de l'enfant. Nous demandons au tribunal de procéder à une contre-expertise parce que nous ne sommes pas du tout d'accord... Le supposé père n'est pas Elhadj Amadou Barry et ce test, nous le contestons », a lancé maître Fodé Camara.

De son côté maître Paul Lazard Gbilimou, avocat de la partie civile, estime que comme la défense est en manque d'arguments, elle se livre à ce jeu. Pour l'avocat, il est convaincu qu'Elhadj Amadou Barry est l'auteur du viol. « Lorsqu'on n'a pas d'éléments de défense, on s'apprête à beaucoup de jeux. Et le jeu auquel nos confrères de la défense se sont prêtés, c'est un jeu de débutant. Un jeu de débutant dans la mesure où lorsque nous pensons contester les résultats d'une expertise bien motivée avec des preuves ; mais, ils envoient l'extrait d'une messagerie qui n'a absolument pas de destinataire et on dit que c'est de Orange. Est-ce qu'une personne privée peut saisir Orange ? Ça, c'est impossible. Il y a aucun élément fiable pouvant ad-

mettre la contre-expertise dans ce dossier. C'est à juste valeur d'ailleurs que le juge a rejeté cette demande de contre-expertise... Moi, je suis convaincu qu'à l'issue de tous les débats contradictoires, il est auteur de ce viol. Et à lui de venir prouver le contraire de ce pourquoi il est poursuivi. Moi d'ailleurs, dès que j'ai vu l'enfant, j'ai dit : Bien écoutez, ailleurs on serait venu simplement demander pardon à la famille pour qu'on puisse s'occuper de l'enfant. Parce que l'enfant est né du viol. Il est le fruit de ce viol. Mais se prêter à un jeu de production de pièces aussi déloyale que celles produites devant ce tribunal ; ça, c'est quand même un jeu de débutant », a martelé l'avocat.

Dans la même lancée, le procureur Kanfory Ibrahima Camara a estimé que « ces résultats vont permettre au tribunal de déterminer sa conviction ».

Au terme de ces différentes interventions, le tribunal a finalement ordonné la comparution personnelle du médecin légiste, Dr Sadou Diallo, avant de renvoyer l'affaire au 3 mai 2023.

Guineematin.com

TPI de Mafanco

Comparution de 4 personnes dont un agent de sécurité pour un jugement supplétif anti-daté

Il s'agit de Moussa Camara, étudiant en Télécommunications, l'adjudant-chef Aboubacar Sidibé en service au ministère de la Sécurité, Youssouf Diallo, marchand, Moamy Ce Wigon, diplômé en Génie civil et prestataire dans un centre informatique. Dans cette affaire, ces quatre personnes sont poursuivies par le tribunal de première instance de Mafanco pour faux et usage de faux et complicité, conformément à l'article 585,619 et 19.



De quoi s'agit-il réellement dans cette affaire ? Ils seraient tous impliqués dans la confection d'un jugement supplétif anti-daté, qui serait saisi et signé dans un centre de prestation. C'est quand l'un d'eux a envoyé le dossier pour la légalisation au tribunal de Mafanco, que le procureur a mis main sur le dossier et les a tous interpellés. Tous présents ce lundi 24 avril devant le tribunal, ils ont à tour de rôle, donné leur part de vérité. À la barre, Youssouf Diallo, demandeur du jugement supplétif explique : « Je suis allé vers Aboubacar Sidibé, agent au ministère de la Sécurité, pour un jugement supplétif. C'était la première fois. Je voulais le jugement supplétif pour mon neveu. Il s'appelle Ibrahima Diallo mais on voulait changer son nom pour l'envoyer à l'étranger précisément au Portugal. Pour faire le jugement supplétif et pour changer le nom du bébé, je lui ai remis 300 mille et il a accepté. Dès que je le lui ai remis, je suis parti là où je revends. Le père du

bébé vit au Portugal. Donc on fait ce dossier pour aider l'enfant à rejoindre son père », a-t-il expliqué.

Pour sa part, l'adjudant Aboubacar Sidibé, agent de police en service au ministère de la Sécurité, a reconnu que c'est bien lui qui a fait faire le jugement. Mais il dit qu'il aurait envoyé Moussa Camara, vers le tribunal de Mafanco pour le faire. « Je suis adjudant de police. Je ne suis pas le tribunal. Quand il m'a posé le cas, j'avais dit à Youssouf que j'allais solutionner son problème. Ce jour j'étais occupé, j'ai appelé Moussa. Dès qu'il est venu, je lui ai dit d'engager le dossier au tribunal de première instance de Mafanco. Et il m'a dit qu'ils ont demandé 300 mille et que le dossier allait faire deux semaines. Je ne connais pas Maomy. C'est ma première fois de le voir. Moi j'ai remis l'acte à Moussa de venir faire un jugement supplétif au tribunal de Mafanco. Et j'étais même

(Suite à la page 9)

TPI de Mafanco

Comparution de 4 personnes dont un agent de sécurité pour un jugement supplétif anti-daté

étonné de voir les gendarmes devant ma porte. Je ne lui ai pas dit de venir voir Maomy mais plutôt d'engager un jugement supplétif légal au tribunal de Mafanco », dira-t-il.

À son tour, Moussa Camara, étudiant en Télécommunications, dit que c'est Maomy Ce Wigon qui a saisi et signé le jugement supplétif. Et que c'est un habitué des faits. « Je connais monsieur Maomy il y a 2 ans. Il a l'habitude de faire la saisie des jugements supplétifs pour les gens. Je lui ai remis l'acte dans son lieu

de prestation. Parce qu'il a l'habitude de faire des jugements supplétifs.

Quand je suis venu vers lui, je lui ai donné 50 mille fg. Et je suis venu vers lui parce qu'il a l'habitude de le faire. J'ai su cela parce que quand sa machine tombe en panne c'est dans nos machines qu'il vient faire saisir des jugements supplétifs.

C'est Mr Sidibé (agent) qui m'a envoyé faire, je l'ai connu parce qu'il est l'ami de mon frère. C'était la première fois qu'il m'a appelé directement du département du ministère de Sécurité.

Quand il m'a envoyé, il m'a dit de faire un jugement supplétif anti-daté. Et moi je me suis dirigé vers Maomy. J'ai expliqué à Maomy et il l'a fait », relate-t-il.

Pour se défendre, Maomy Ce Wigon, diplômé en Génie civil et présumé concepteur dudit jugement supplétif a nié que ce n'est pas lui qui a confectionné le dossier.

Mais il reconnaît tout de même avoir déjà fait ces genres de travail et par le biais de certains stagiaires qui seraient au tribunal de Mafanco. « Je travaille de-

puis fin 2018. Ce n'est pas moi qui ai saisi cet acte. Je n'ai rien reçu de Moussa, je n'ai jamais travaillé pour Moussa. Mon lieu de prestation n'est pas loin de celui de son frère.

On se connaît mais il ne connaît pas ce que je fais comme travail. Je travaillais pour les autres. J'ai des copies avec signature des tribunaux de Dixinn et de Mafanco dans mon ordinateur.

Quand les clients viennent avec les dossiers, ce sont eux qui me demandent de scanner les signatures.

J'ai l'habitude de faire ce travail mais c'est souvent les stagiaires qui viennent pour me proposer de le faire. Mais pour ce cas-ci, je n'en suis pour rien et vous pouvez vérifier dans mon ordinateur », s'est-il défendu.

À la fin de l'audience de cette journée, le dossier a été renvoyé au 8 mai pour un transfert judiciaire dans les locaux de Maomy Ce Wigon afin d'effectuer une vérification sur les scellés et la comparution des stagiaires dont les noms ont été cités par devant le tribunal.

Media-

La secte prônait le « jeûne jusqu'à la mort »

Le Kenya sous le choc après la découverte de 83 cadavres

Le macabre décompte se poursuit dans la forêt de Shakahola, dans l'est du Kenya: dix nouveaux corps de membres présumés d'une secte prônant le jeûne extrême ont été retrouvés mardi matin, a constaté un journaliste de l'AFP.

Police and local residents load the exhumed bodies of victims of a religious cult into the back of a truck in the village of Shakahola, near the coastal city of Malindi, in southern Kenya Sunday, April 23, 2023. Dozens of bodies have been discovered so far in shallow graves in a forest near land owned by a pastor Paul Makenzi in coastal Kenya who was arrested for telling his followers to fast to death. (AP Photo)

Ces nouvelles découvertes portent à 83 morts le bilan de ce qui est désormais appelé le « massacre de la forêt de Shakahola ».

Lundi soir, des sources policières faisait état de 73 morts depuis le début des recherches, le 14 avril. Mardi matin, un journaliste de l'AFP sur place a vu cinq nouveaux corps emballés dans des sacs mortuaires bleus, tandis que cinq autres – dont ceux de trois enfants – étaient en train d'être sortis d'une fosse commune peu profonde.

Deux survivants aux corps sévèrement émaciés ont également été retrouvés, a-t-il constaté.

Cette affaire suscite horreur et indignation dans ce pays d'Afrique de l'Est.

Le président William Ruto a qualifié lundi de « terroriste » le « pasteur » de ce groupe appelé Eglise Internationale de Bonne Nouvelle (Good News International Church), Paul Mackenzie Nthenge, qui prônait de jeûner pour rencontrer Jésus.

M. Ruto a promis des mesures sévères contre ceux « qui veulent utiliser la religion pour faire avancer une idéologie louche et inacceptable ».

– Morgue pleine –

Les enquêteurs recherchent des dizaines de fosses communes dans une vaste zone forestière de 325 hectares, située non loin de la ville côtière de Malindi.

Face à l'afflux de corps, la morgue de l'hôpital du sous-comté de Malindi est pleine, a indiqué à l'AFP l'administrateur de l'hôpital, Said Ali.

« La morgue de l'hôpital a une capacité de 40 corps », a-t-il souligné, disant que la Croix Rouge avait été sollicité pour fournir des containers réfrigérés.

Au moins 31 survivants ont par ailleurs été retrouvés et hospitalisés depuis le début des recherches, selon la police.

« Chaque jour qui passe,



il y a une très forte possibilité que d'autres meurent », a déclaré à l'AFP Hussein Khalid, le directeur exécutif de l'ONG Haki Africa qui avait alerté la police sur les agissements de l'Eglise Internationale de Bonne Nouvelle.

« L'horreur que nous avons vu ces quatre derniers jours est traumatisante. Rien ne vous prépare à des fosses peu profondes contenant des enfants », a-t-il ajouté.

Un enquêteur a déclaré à l'AFP que jusqu'à six personnes étaient enterrées dans la même tombe, tandis que d'autres corps ont été retrouvés à même le sol.

– Failles –

Selon la Croix Rouge

kényane, 212 personnes ont été signalées disparues à son bureau de recherche installé sur place.

Le ministre de l'Intérieur, Kithure Kindiki, est attendu mardi sur le site des recherches.

Cette affaire suscite de nombreuses interrogations sur des failles de la part des autorités policières et judiciaires, qui connaissent le « pasteur » mis en cause depuis plusieurs années.

Ancien chauffeur de taxi qui avait créé son église en 2003, Paul Mackenzie Nthenge avait été arrêté en 2017, accusé de « radicalisation » car il prônait de ne pas mettre les enfants à l'école, affirmant que l'édu-

cation n'est pas reconnue dans la Bible.

Il avait à nouveau été arrêté en mars après que deux enfants étaient morts de faim sous la garde de leurs parents, qui les avaient ensuite enterrés. Il avait été libéré contre une caution de 100.000 shillings kényans (environ 670 euros).

Il est en détention après s'être rendu à la police le 14 avril, après le début des recherches dans la forêt de Shakahola. Il a comparu le lendemain devant un tribunal, et doit à nouveau être entendu le 2 mai.

Ce scandale a également ravivé le débat sur le contrôle des cultes au Kenya, pays majoritairement chrétien, où des « pasteurs », « Eglises » et autres mouvements religieux marginaux défraient la chronique.

M. Kindiki a affirmé dimanche que ce massacre devait amener à « non seulement à la plus sévère des punitions pour le ou les auteurs de l'atrocité (...), mais aussi à une réglementation plus stricte (y compris l'auto-réglementation) de chaque église, mosquée, temple ou synagogue à l'avenir ».

AFP

Santé... Santé... Santé...

Endométriose

L'électrothérapie pour soulager les douleurs

L'endométriose est une maladie gynécologique encore peu comprise et mal prise en charge, qui peut provoquer des douleurs très intenses et invalidantes, notamment au moment des règles, altérant ainsi la qualité de vie des femmes qui en souffrent.



L'endométriose se définit par la présence de tissu semblable à l'endomètre en dehors de la cavité utérine, le plus souvent à proximité de l'utérus, sur les ovaires ou les trompes, mais également sur des organes distants (intestin, reins, vessie, etc.).

La particularité de ces lésions, c'est qu'elles se comportent comme l'endomètre : à chaque menstruation, elles prolifèrent, saignent et laissent des adhérences, provoquant **des règles très douloureuses et abondantes**. Dans certains cas, la douleur se manifeste en permanence, en allant aux toilettes ou durant les rapports sexuels, et résiste aux effets du paracétamol et des anti-inflammatoires.

Pour l'heure, il n'existe pas de technique de dépistage pour établir un diagnostic¹ car les lésions peuvent être difficiles à localiser, surtout si elles sont profondes. Résultat, il faut compter sept ans en moyenne entre les premiers symptômes et le diagnostic définitif.

Il est donc important de s'adresser à un médecin à l'écoute et d'insister sur les symptômes pour **se faire prescrire une échographie, voire une IRM**.

Les traitements de l'endométriose

Par ailleurs, il n'existe pas non plus de traitement curatif définitif : les patientes atteintes d'endométriose peuvent seulement espérer endiguer l'évolution de la maladie. La prise en charge reste symptomatique et se concentre sur le soulagement de la douleur. Pour ce faire, elles se voient proposer, en première intention, un traitement hormonal destiné à supprimer les règles ainsi que des conseils en hygiène de vie incluant un rééquilibrage alimentaire, la pratique d'une activité physique douce et adaptée et de la relaxation.

Dans certains cas, la chirurgie s'avère nécessaire pour retirer les lésions, mais l'intervention est complexe, surtout si les lésions sont implantées sur des organes fonctionnels (vessie, rectum, colon...). Autant dire que pour les 180 millions de femmes touchées par cette maladie dans le monde³, la réponse médicale est loin d'être satisfaisante. De nombreuses associations se mobilisent afin d'attribuer des financements à la recherche, notamment pour développer des moyens de prise en charge de la dou-

leur.

Soulager les symptômes avec l'électrothérapie TENS

L'électrothérapie TENS (pour neurostimulation électrique transcutanée) est une technologie médicale mise au point en 1965. Elle consiste à diffuser, via des électrodes sur la peau, un courant électrique de faible tension afin de soulager la douleur. Elle est efficace pour tout type de douleurs (articulaires, musculaires, viscérales), qu'elles soient aiguës ou chroniques.

Concrètement, les signaux électriques émis entrent en compétition avec les messages de la douleur envoyés au cerveau, ce qui diminue voire supprime complètement le message douloureux.

L'électrothérapie stimule également la libération d'endorphines, ces hormones à l'action antalgique et relaxante. Reconnue par les professionnels de santé pour son action immédiate et durable, l'électrothérapie TENS est utilisée en milieu hospitalier et dans les centres de la

douleur.

L'électrothérapie TENS figure parmi les options thérapeutiques non médicamenteuses listées par l'HAS (Haute Autorité de Santé) dans les recommandations pour la prise en charge de l'endométriose, publiées en décembre 2017.

En France, les dispositifs médicaux d'électrothérapie conventionnés ne peuvent être délivrés que sur prescription médicale émise par un algologue (médecin spécialiste de la douleur). Pour pallier cette contrainte, les laboratoires Urgo Healthcare proposent une solution disponible sans ordonnance⁵ : un dispositif d'électrothérapie TENS spécifiquement adapté aux règles douloureuses et douleurs pelviennes chroniques (ex. endométriose).

Un patch utilisable à tout moment de la journée

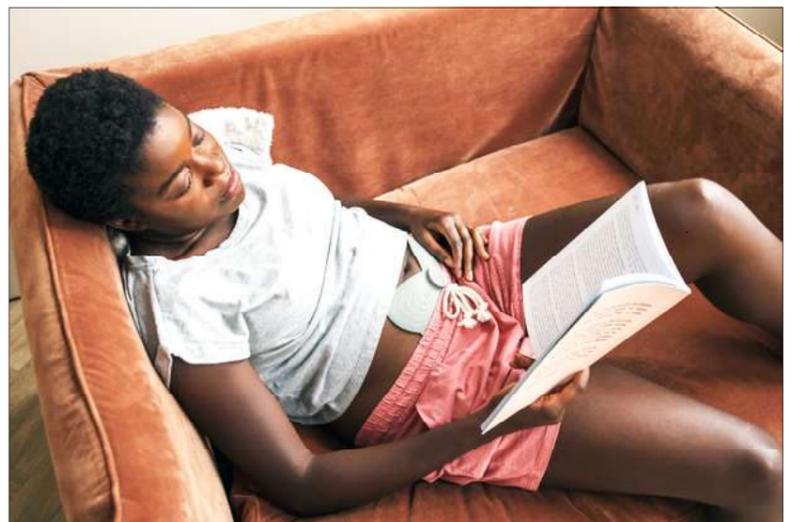
Large d'une vingtaine de centimètres, le patch Urgo (URGO Electrothérapie Règles douloureuses) est un appareil en forme de papillon qui s'applique sur le

de la stimulation selon votre ressenti.

Léger et discret, il se porte sous les vêtements sans se faire remarquer ou se range dans son boîtier de transport ultrafin qui permet de l'emporter partout avec soi. Sa batterie, rechargeable via un câble USB fourni, assure huit séances d'électrothérapie TENS en toute autonomie.

Garanti deux ans, ce patch a été testé cliniquement et les résultats obtenus sont plus que satisfaisants : 96% des patientes ressentent une diminution de la douleur dès les vingt premières minutes d'utilisation et bénéficient de son efficacité pendant près de huit heures, permettant ainsi de réduire la prise d'antalgiques de 93%.

Vendu en ligne et en pharmacies au prix conseillé de 79,90€, le kit Urgo comprend le patch d'électrothérapie TENS, le câble USB de recharge, le boîtier de transport et deux de gels adhésifs hydroconducteurs qui, après une soixantaine d'utilisations, se rachètent en



bas-ventre ou sur les lombaires grâce à des gels adhésifs hydroconducteurs. Dès que les douleurs apparaissent, vous pouvez lancer un des trois programmes disponibles durant 30 minutes et régler l'intensité

packs de trois pour 23,90€.

Sources
Endométriose, une maladie gynécologique fréquente mais encore mal connue - <https://www.inserm.fr/dossier/endometriose/>

Kenya

Plus de soixante-dix corps de fidèles d'une secte exhumés dans une forêt

De nouvelles exhumations effectuées lundi portent à 73 le nombre de dépouilles découvertes depuis une semaine dans la forêt de Shakahola, située dans l'est du Kenya. Les défunts sont des fidèles de l'Église internationale de bonne nouvelle, une secte dont le chef aurait dit de jeûner pour «rencontrer Jésus».

Plus de 70 corps ont été exhumés dans l'est du Kenya dans le cadre d'une enquête sur la mort de fidèles d'une secte dont le chef aurait dit de jeûner pour «rencontrer Jésus».

Les recherches se sont poursuivies lundi dans la forêt de Shakahola, située près de la ville côtière de Malindi, où des dizaines de corps ont été exhumés de fosses communes ces derniers jours. Le bilan pourrait encore augmenter mardi avec la suite des recherches.

«Nous avons retrouvé 73 corps dans la forêt jusqu'à ce soir», a indiqué à l'AFP un policier impliqué dans l'enquête.

Les autorités ont lancé une vaste enquête sur l'Église internationale de bonne nouvelle (Good News International Church), à laquelle appartiennent nombre de victimes.

Les dépouilles de quatre adeptes de l'Église dirigée par Makenzie Nthenge avaient déjà été retrouvées la semaine dernière par les autorités.

Kenya : La forêt déclarée «scène de crime»

Certains fidèles de l'Église internationale de bonne nouvelle pourraient continuer à se cacher dans les 300 hectares de la forêt où ils se regroupaient, selon la police. Vingt-neuf personnes ont été récupérées, selon Japhet Koome.

«Ce que nous avons vu à (...) Shakahola s'apparente à des terroristes (sic)», a déclaré le président William Ruto, lors d'une cérémonie de remise de diplômes des officiers pénitentiaires dans le centre du pays.

«Les terroristes utilisent la religion pour promouvoir leurs actes odieux. Des gens comme Mackenzie Nthenge utilisent la religion pour faire exactement la même chose», a-t-il poursuivi.

Le chef de l'État a affirmé avoir «demandé aux agences responsables de se saisir de la question et d'aller à la racine et au fond des activités des religions et des personnes qui veulent utiliser la religion pour faire avancer une idéologie louche et inacceptable».

«Suffisamment d'agents de sécurité ont été déployés et toute la forêt de près de 320 hectares est bouclée et déclarée scène de crime», a de son côté affirmé sur Twitter le ministre de l'Intérieur, Kithure Kindiki, affirmant qu'il se rendra sur les lieux mardi.

Les enquêteurs ont fouillé la zone en raison d'informations évoquant une possible fosse commune.

«C'est un grand coup et un grand choc pour notre pays», a déclaré à l'AFP Sebastian Muteti, chargé de la protection de l'enfance pour le comté de Kilifi, affirmant qu'il s'agissait de «tueries de masse».

Onze autres fidèles, sept hommes et quatre femmes âgés de 17 à 49 ans, ont été hospitalisés la semaine dernière après avoir été secourus dans la forêt.

Le chef de la secte en prison

Le chef de la secte, Makenzie Nthenge, s'est rendu le 15 avril à la police, avant d'être placé en détention. Selon les médias locaux, six fidèles de Makenzie Nthenge ont également été arrêtés. L'affaire doit être examinée par la justice le 2 mai.

Dans un rapport dont l'AFP a eu connaissance, la police avait dit avoir reçu des informations faisant état de personnes «mortes de faim sous prétexte de rencontrer Jésus après avoir subi un lavage de cerveau par un suspect, Makenzie Nthenge, pasteur de l'Église internationale de bonne nouvelle».

Selon des médias locaux, Makenzie Nthenge avait été arrêté et inculpé le mois dernier, après que deux enfants étaient morts de faim sous la garde de leurs parents. Il avait ensuite été libéré moyennant une caution de 100 000 shillings kenyans (environ 670 euros).

Avec AFP

Présidentielle aux Etats-Unis

Le président Joe Biden officiellement candidat à sa réélection en 2024

Il en avait l'intention », c'est désormais officiel : Joe Biden, 80 ans, a annoncé mardi sa candidature à l'élection présidentielle de 2024, qui pourrait le voir affronter à nouveau Donald Trump.

« Je suis candidat à ma réélection », a dit le président américain dans un message vidéo publié sur Twitter, s'ouvrant sur des images de l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021. « Finissons le travail », a déclaré M. Biden, en insistant sur le combat toujours en cours selon lui pour la liberté et la démocratie.

Le principal handicap du démocrate, dont la cote de popularité reste médiocre, est son âge. Jamais encore les Américains n'avaient élu un président aussi âgé, jamais non plus un candidat ne leur avait demandé de lui laisser les clés de la Maison Blanche jusqu'à ses 86 ans.

« Bonne santé »

Le président s'est soumis, en novembre 2021 puis en février 2023, à des bilans de santé qui ont conclu qu'il était « en bonne santé ». Joe Biden affiche certes une endurance peu commune, jonglant entre crises internationales et grandes réformes.

Son déplacement à Kiev, une initiative inouïe pour le chef d'Etat entouré du plus strict dispositif de sécurité du monde, a rappelé de manière spectaculaire son rôle d'architecte de la riposte occidentale après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Et il n'a de cesse de rappeler les très ambitieuses réformes adoptées à son initiative pour réindustrialiser l'Amérique, attirer les technologies de pointe, accélérer la transition énergétique, rénover les infrastructures et « donner un peu



d'air », comme il le dit souvent, à la classe moyenne.

Reste que dans un pays où l'image est tout, où un candidat se doit de déborder de vitalité, le président ne peut cacher son âge. Son allure est plus précautionneuse, son élocution parfois brouillonne et il a des moments de confusion dont l'opposition républicaine s'empare pour mettre en doute son acuité mentale.

Mais Joe Biden a bien noté que, selon les sondages, la candidature de son prédécesseur Donald Trump, 76 ans et officiellement en course depuis novembre dernier, n'enthousiasme pas plus que la sienne. Le démocrate estime donc que s'il a battu une fois son prédécesseur républicain, figure clivante par excellence, il peut y arriver à nouveau en mettant en avant sa personnalité bonhomme et son programme rassembleur.

« Dignité »

Joe Biden compte aussi sur son bilan et sur la santé florissante de l'économie et de l'emploi. Rien de tout cela n'impressionne beaucoup les ménages américains, qui se débattent avec une forte poussée d'inflation. L'équipe de Biden parie pourtant que dans deux ans, les routes rénovées,

les médicaments moins chers, les ouvertures d'usine seront portés au crédit du candidat démocrate.

Joe Biden, qui avait fait campagne en 2020 pour « sauver l'âme de l'Amérique », devrait cette fois insister davantage sur la dimension sociale et économique de son projet. Depuis le début de l'année, il martèle sa volonté de rendre sa « dignité » à l'Amérique populaire « oubliée », perturbée par la mondialisation, que Donald Trump a su en partie séduire.

Reste une grande inconnue : quelles seraient les chances de Joe Biden s'il faisait face en novembre 2024 à un ou une adversaire plus jeune ? Le nom du gouverneur de Floride Ron DeSantis, figure de la droite dure, et âgé de 44 ans, circule beaucoup. Mais il ne s'est pour l'heure pas déclaré.

Moins connue, la républicaine Nikki Haley, déjà en campagne, appelle à faire émerger une « nouvelle génération ». Elle réclame notamment des tests de capacités intellectuelles pour tous les responsables politiques de plus de 75 ans.

AFP

Mali

Le chef de cabinet du président de transition parmi les quatre morts dans une attaque



Au Mali, le chef de cabinet du président de transition fait partie des quatre personnes tuées dans une attaque mardi soir près de la frontière avec la Mauritanie. L'embuscade, non revendiquée, dans laquelle est tombée la délégation officielle a été révélée mercredi, mais l'identité des victimes n'avait pas été communiquée jusque là.

Son identité était jusque là inconnue. Le chef de cabinet du colonel Assimi Goïta, président de la transition dominée par les militaires au Mali, fait partie des quatre personnes tuées dans une attaque mardi près de la frontière mauritanienne, indique jeudi 20 avril une note de la présidence authentifiée par l'AFP.

Selon le document, Oumar Traoré, chef de cabinet du colonel Goïta, était dans la délégation victime d'une embuscade près de la localité de Nara, dans une région en proie aux attaques jihadistes. Les obsèques ont lieu jeudi à Kati, ville-garnison près de la capitale Bamako, précise la même source.

La note révèle l'identité des trois autres victimes, un agent de sécurité, un entrepreneur et un chauffeur. Elle donne aussi le nom d'un autre chauffeur qui est porté disparu.

La délégation «des œuvres

sociales du président» était venue prospecter les forages de puits pour les populations locales à proximité de la ville de Nara, non loin de la forêt du Wagadou, connue pour abriter des jihadistes.

L'embuscade, non revendiquée, dans laquelle est tombée la délégation officielle mardi a été révélée mercredi, mais l'identité des victimes n'avait pas été communiquée jusque là.

Dégradation de la situation sécuritaire

Un responsable administratif dans la région a affirmé à l'AFP que «la mission n'avait pas une escorte adéquate».

Un élu local a de son côté alerté sur la situation sécuritaire sur place qui se dégrade de jour en jour.

Le Mali est en proie à la propagation jihadiste et aux violences de toutes sortes depuis le déclenchement de rébellions dans le nord du pays en 2012. Malgré la présence de forces internationales, ces violences se sont étendues au centre du pays et au Burkina Faso et au Niger voisins. Le phénomène progresse vers le sud.

Les colonels au pouvoir se sont engagés sous la pression internationale à céder la place à des civils d'ici à mars 2024.

Assimi Goïta a validé en mars un projet de Constitution qui doit être soumis à référendum à une date encore non définie, et a demandé aux acteurs politiques et de la société civile d'en expliquer les enjeux sur tout le territoire.

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga s'était récemment satisfait de la liberté de mouvement des autorités, retrouvée selon lui dans tout le pays. Mais il avait été contraint de renoncer à des étapes de sa visite dans le nord du pays en raison de l'insécurité.

Avec AFP

Lutte de Pouvoir

(Suite et fin)

Derrière les violences au Soudan, un conflit «existentiel» entre deux chefs militaires



Composées d'ex-militaires de la guerre du Darfour, cette entité demeure indépendante du corps militaire bien qu'elle agisse comme supplétif.

En juin 2021, Mohamed Hamdane Daglo s'était d'ailleurs exprimé contre l'intégration de ses Forces de soutien rapide, qu'il considère comme une Force importante. Il estimait qu'aborder le sujet «pourrait briser le pays», assumant publiquement son désaccord avec son chef, le général Burhane, favorable à ce projet.

Compétition pour les ressources

Le conflit armé qui a éclaté samedi entre les factions des deux hommes serait lié à leur incapacité à trouver un terrain d'entente. Alors que l'armée tient à imposer ses conditions d'admission et limiter dans le temps l'incorporation des FSR, le général Daglo réclame une inclusion large et, surtout, sa place au sein de l'état-major.

Pour Marc Lavergne, directeur de recherche au CNRS, ce conflit illustre la «compétition» autour du contrôle des ressources, dans ce pays parmi les plus pauvres du monde, en proie à une crise économique qui s'aggrave.

«Il y a d'un côté l'armée régulière, héritière du régime d'Omar el-Bechir, qui bénéficie d'avantages et, de l'autre, ces mercenaires originaires du Darfour, sans foi ni loi, qui ont réussi à mettre la main sur des ressources importantes du pays» souligne le chercheur, citant en exemple le trafic d'or et de migrants.

Dans ce contexte, «il y a un affrontement existentiel pour savoir qui des deux (Fattah al-Burhane ou de Mohamed Hamdane Daglo) va l'emporter».

L'Égypte en médiateur ?

Le conflit armé au Soudan suscite de nombreuses réactions sur la scène internationale, certaines puissances redoutant un embrasement régional. Les États-Unis, la Russie, l'Arabie saoudite ainsi que les Nations unies et l'Union européenne ont appelé à la fin des hostilités.

Dimanche, la Ligue arabe s'est réunie en urgence au Caire, à l'appel de l'Égypte et de l'Arabie saoudite, condamnant les violences et appelant à une «solution politique».

Néanmoins, la proximité entre le dirigeant égyptien Sissi et l'armée soudanaise soulève des interrogations quant à sa capacité à mener une média-

tion dans ce conflit.

«Les dirigeants égyptien et soudanais ont des profils assez similaires, ce sont tous les deux des militaires qui ont pris le pouvoir lors d'un coup d'État durant des transitions démocratiques» souligne Edouard Dropsy, correspondant de France 24 au Caire. «Cela arrange bien Abdel Fattah al-Sissi d'avoir un militaire comme lui à sa frontière sud, d'autant que l'autre belligérant au Soudan, Mohamed Hamdane Daglo, est davantage soutenu par les Émirats arabes unis».

Samedi matin, une vidéo montrant une dizaine de soldats égyptiens sur une base militaire soudanaise, capturés par les Forces de soutien rapide, a circulé sur les réseaux sociaux. Selon le Caire, ces derniers étaient présents au Soudan dans le cadre du partenariat militaire entre les deux pays.

«Ils sont en sécurité et seront remis à l'Égypte», avait alors assuré Hemedti à Sky News Arabia, soucieux de dissiper toute tension éventuelle avec le Caire.

Avec AFP et Reuters

Lisez le journal numérique sur le site <https://lindependant.org>